

Rapport Rivaton : la Filière Béton salue les enseignements et appelle à une mise en oeuvre rapide des recommandations du rapport pour relancer la construction neuve de logements

Octobre 2025

Robin Rivaton a remis le 10 juillet dernier à Valérie Létard, alors ministre du Logement, son rapport d'évaluation de la RE 2020. Des travaux destinés à mesurer la « soutenabilité » de la trajectoire réglementaire de la RE 2020 avec des jalons fixés pour 2025, 2028 et 2031. Dans un contexte de crise profonde et durable de la construction neuve de logements, la Filière Béton, appelle à une mobilisation de l'État pour appliquer les recommandations du rapport et répondre à l'urgence de relancer la construction.

Xavier GUESNU, président de la Filière Béton : « Nous saluons les travaux réalisés par Monsieur Rivaton. Ce rapport permet de mettre en regard les impacts économiques et environnementaux de la réglementation et livre une analyse pertinente avec des propositions d'ajustements qui préservent l'ambition des textes, sans dogmatisme. Si la réglementation RE 2020 est absolument structurante et porte en elle des choix politiques très forts, ce rapport adresse, sans tabou, la question de la soutenabilité de la réglementation pour les acteurs de la construction. »

Alors que le coût de la tonne de CO₂ évitée grâce à la RE2020 serait considérable pour un potentiel de décarbonation limité, le rapport livre des propositions d'ajustements pertinentes.

Le rapport chiffre le surcoût d'investissement de la RE2020 entre 2022 et 2031 à 11% : une inflation des coûts qui se conjugue aujourd'hui à une baisse de la demande et qui freine l'activité d'un secteur clé pour l'économie.

Ce surcoût n'aurait pourtant qu'un effet limité sur l'empreinte carbone de la France : le potentiel de décarbonation de la RE2020 est estimé à 1,2 % de cette dernière (soit moins de 8 millions de tonnes de CO₂).

Pour concrétiser la décarbonation de la construction, il faut activer l'ensemble des solutions disponibles, sans privilégier le seul recours aux matériaux biosourcés. Il est urgent de déployer les propositions contenues dans le rapport en particulier l'ajustement des seuils pour s'adapter aux changements méthodologiques de la norme, ou encore la prise en compte de la durée de vie du bâtiment.

Zoom sur 2 mesures qui ont retenu l'attention de la Filière Béton :

Mesure 1 - L'augmentation des seuils de 40kg pour tenir compte du passage de la norme A1 à A2. Une mesure de bon sens défendue par la filière et qui permet de tenir compte des mises à jour des bases de données internationales et des évolutions de la norme. La Filière Béton, comme l'ensemble des industriels de la construction, appelle de ses vœux la traduction immédiate de cette proposition dans les décrets destinés à ajuster la réglementation.

Mesure 10 - La pondération des impacts en fonction de la durée de vie du bâtiment. Avec des structures béton qui dépassent largement une durée de vie de 50 ans, la Filière Béton estime qu'il serait normal d'étaler sur l'ensemble de la durée de vie les impacts environnementaux liés à la mise en oeuvre initiale.

La Filière Béton regrette que les pondérations politiques, que sont l'ACV dynamique simplifiée ou la prise en compte du module D, ne soient pas plus clairement remises en cause au vu des recommandations du rapport, d'autant plus que cette méthode favorise, par un biais de calcul, des solutions chères qui surenchérisse le coût de construction.

Les solutions constructives des industriels de la Filière Béton restent parmi les plus compétitives et permettent une décarbonation à coûts maîtrisés ; elles doivent être traitées de manière équitable.

La Filière adhère au constat qu'il n'est pas question de sacrifier la qualité d'usage et qu'il faut chercher à « rendre désirable » la construction. La réglementation ne doit plus être un frein à la demande alors que nous assistons à une crise du logement sans précédent.

Xavier GUESNU, président de la Filière Béton : « Plus que jamais, ce rapport renforce notre conviction que pour atteindre les objectifs de décarbonation de la France, il faut en priorité décarboner les secteurs industriels les plus émissifs, comme cela est déjà enclenché avec la démarche autour des 50 sites. Les sites cimentiers s'inscrivent dans cette démarche avec des investissements considérables pour des résultats tangibles et mesurables dès aujourd'hui. Mais au-delà, tout ceci confirme en creux que la décarbonation du bâtiment ne peut et ne doit pas reposer sur le seul recours aux matériaux biosourcés. La décarbonation de l'industrie couplée à une approche constructive favorisant la mixité des matériaux est clé. »

Fichier



Communiqué de presse au format PDF
[Télécharger](#)



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 04/11/2025 © infociments.fr